

RENFORCEZ VOTRE GARANTIE SANTÉ
 Packs disponibles à partir de la garantie SMATFLEX 150,
 valables pour l'ensemble de vos ayants-droit.

Retrouvez les packs que vous avez choisis sur votre bulletin d'adhésion
 ou sur votre espace adhérent.



PACK RENFORT - Optique, Dentaire & Audiologie

- Equipement lunettes prises en charge, par le RO* (dans la limite du contrat responsable) ▶ 150€ par année de survenance de soins**
- Verres très complexes (forfait cumulable avec le forfait lunettes) ▶ 100€ par année de survenance de soins**
- Lentilles remboursées et non remboursées par le RO*, protection lumière bleue (équipement optique anti-lumière bleue ou clip sur lunette anti-lumière bleue) ou chirurgie réfractive de l'oeil (par oeil) (dans la limite du contrat responsable) ▶ 150€ par année d'adhésion
- Dentaire : prothèses dentaires ou orthodontie remboursées par le RO* ▶ 250€ par année d'adhésion (pour les prothèses dentaires des paniers libre et modéré) & 200€ par semestre (pour orthodontie)
- Parodontologie et implantologie non remboursées par le RO* ▶ 250€ par année d'adhésion
- Audioprothèses classe 2 (dans la limite du contrat responsable) ▶ 200€ par année de survenance de soins**



PACK RELAX - Bien-être

- Abonnement sportif (licence club, association ou abonnement en salle de sport) ▶ 30€ par foyer et par année d'adhésion
- Médecines douces (praticiens diplômés) (soumis aux conditions exposées au (8) du socle de base) ▶ 20€ par séance (nombre de séances maximal selon la garantie de base)
- Cure thermale ▶ 200€ par année d'adhésion
- Pharmacie prescrite non remboursée + automédication*** (allergies, douleurs et migraines, toux et maux de gorge, brûlures d'estomac, constipation, diarrhée, jambes lourdes, crises hémorroïdaires, mycoses vaginales) ▶ 30€ par année d'adhésion



PACK CONFORT

- PACK RELAX + PACK RENFORT

* Régime Obligatoire

** Par année de survenance des soins : remboursement déclenché à compter de la date des soins uniquement en complément du remboursement effectué par le niveau socle souscrit, selon les limites et sur une période de renouvellement prévue au contrat responsable.

*** Tous les médicaments autorisés, accessibles sans ordonnance, dans la limite des médicaments reconnus par l'ANSM.